

ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE
Office de la Propriété Industrielle

Madame Helen Frary

Chef Section de la gestion des TI.

votre avis du
1/09/00

votre référence
C.SCIT 2513

notre référence
E3.PIIE/CB/CB

annexes

Objet : Proposition de restructuration du Comité des techniques de l'information

Madame,

Suite à votre courrier dont les références sont reprises sous rubrique, je me permets de vous fournir un aperçu succinct et généraliste de nos remarques.

Très probablement, l'ensemble des pays membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle est intéressé aux développements des techniques de l'information mais à des degrés divers. Pour ce qui concerne le e-commerce, certains pays sont des chefs de file à l'instar des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Finlande... D'autres ont les moyens de suivre. D'autres encore ont bien des difficultés pour s'accrocher. Paradoxalement, la Belgique qui contient la Capitale de l'Europe, bien qu'elle dispose de tous les moyens humains et technologiques du moment, n'est pas en mesure de fournir à l'Office belge de la Propriété industrielle les moyens nécessaires pour au moins suivre les chefs de file. Nous comprenons donc très bien que la faiblesse de moyens techniques, la faiblesse de l'assistance à l'utilisation des moyens techniques, la faiblesse des moyens humains en nombre ou en compétence induisent en tout ou en partie un certain manque d'intérêt pour participer aux débats sur les sujets abordés par le SCIT.

Les réunions des groupes techniques du SCIT sont pour moi un moyen de connaître une bonne information sur les sujets de la propriété intellectuelle et sur les techniques de la société de l'information. Le sens de la communication est donc inverse au sens souhaité par le Secrétariat du Bureau international qui cherche des solutions auprès des Etats membres.

J'estime que durant les dernières réunions des groupes techniques, la présentation des sujets abordés était trop rapide et généraliste. Ce type de présentation doit laisser beaucoup de délégations sans réaction possible. Lors des réunions, il me semble que l'utilisation de moyens didactiques serait souhaitable pour bien informer les participants et ainsi susciter chez eux l'envie de participer même s'ils n'ont pas vraiment les mêmes moyens que les têtes de file.

J'estime que l'élaboration des normes est l'affaire des spécialistes. L'Office belge étant un office à enregistrement n'a aucun moyen de développer voire même de critiquer une telle norme ou une

autre. Nous souhaitons simplement être informés de l'existence des normes et ainsi les appliquer dès que possible.

Les groupes techniques qui seront constitués ultérieurement devraient être clairement répartis sur des journées de travail distinctes.

Le nombre de réunions doit être réduit. Il faut utiliser au maximum les techniques de l'information et réunir les membres pour conclusion si nécessaire. Les absences du lieu de travail sont souvent préjudiciables.

La création des deux organes correspond à l'organisation de l'Office belge composé d'un secteur dit de l'information et un secteur de production ou de gestion des techniques de l'information.

Il nous semble que cette nouvelle division est souhaitable.

L. WUYTS

Conseiller